



TT FOUGERES JAVENE LECOUSSE

2^{ème} TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE

LUNDI 21 MAI 2018

Le Tennis de Table Fougères/Javené/Lécousse organise son 2^{ème} tournoi national (B) .
Il se déroulera **le lundi 21 mai 2018 à la salle omnisport - rue du stade - 35133 JAVENE .**

Article 1^{er} : Le tournoi se déroulera sur 20 tables. Il sera ouvert à tous les joueurs et joueuses licencié(e)s à la F.F.T.T.

Les classements pris en compte sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (phase 2).

Article 2 : Le tournoi comportera les tableaux suivants :

Tableau	Catégorie	Engagement	Horaire de début
A	(5 à 7) De 500 à 799 pts	6 €	9h
B	(5 à 9) De 500 à 999 pts	6 €	11h
C	(8 à 11) De 800 à 1199 pts	7 €	9h
D	(10 à 13) De 1000 à 1399 pts	7 €	12h
E	(12 à 15) De 1200 à 1599 pts	7 €	10h
F	(14 à 17) De 1400 à 1799 pts	7 €	12h30
G	(5 à 19) De 500 à 1999 pts	8 €	14h
H	(5 à 13 dames) De 500 à 1399 féminines	6 €	13h
I	Doubles pour les joueurs n'ayant qu'un seul tableau en cours (clts cumulés inférieurs ou égal à 3000)	8 € par équipe	Organisé selon l'horaire général

Le pointage s'effectuera **30 minutes** avant le début du tableau.

Afin que le tournoi se déroule dans les meilleures conditions et que les horaires soient respectés, le nombre d'inscrits par tableau sera limité à :

48 joueurs pour le tableau B

36 joueurs pour les tableaux A, C, D, E, F, G et H

Les organisateurs se réservent le droit de jumeler, voire supprimer un tableau qui n'aurait pas suffisamment d'inscrits (**moins de 8 joueurs**)

Article 3 : Chaque pongiste pourra participer au maximum à 2 tableaux + le double éventuel. Si un joueur est encore en course dans un seul tableau ou s'il est éliminé de tous ses tableaux 1 heure avant le lancement du tableau G, il sera autorisé à s'inscrire dans ce dernier dans la limite des places disponibles.

Les féminines disposent d'un tableau Dames, mais elles pourront participer aux tableaux Messieurs dans la limite des points figurants sur leur licence.

Article 4 : Dans chaque tableau (sauf le tableau des doubles), les rencontres débiteront par des poules de 3 (ou 4) joueurs. Les 2 premiers de chaque poule entreront alors dans un tableau à élimination directe. Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Le tableau I des doubles sera organisé sous réserves du respect de l'horaire général : il se déroulera par élimination directe. Les inscriptions se feront sur place.

Article 5 : le forfait d'un joueur pourra être prononcé 5 minutes après le 2^{ème} appel de son nom.

Article 6 : Les balles plastique homologuées seront fournies par les joueurs.

Article 7 : Le tournoi sera doté d'une valeur de 1035 euros (plus coupes aux vainqueurs) et de lots

<i>Tableau</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Vainqueur</i>	<i>Finaliste</i>	<i>½ Finaliste</i>
<i>A</i>	<i>5 à 7</i>	<i>30€</i>	<i>20€</i>	<i>lots</i>
<i>B</i>	<i>5 à 9</i>	<i>40€</i>	<i>25€</i>	<i>10€ + lots</i>
<i>C</i>	<i>8 à 11</i>	<i>50€</i>	<i>30€</i>	<i>20€</i>
<i>D</i>	<i>10 à 13</i>	<i>60€</i>	<i>35€</i>	<i>20€</i>
<i>E</i>	<i>12 à 15</i>	<i>70€</i>	<i>40€</i>	<i>25€</i>
<i>F</i>	<i>14 à 17</i>	<i>80€</i>	<i>50€</i>	<i>30€</i>
<i>G</i>	<i>5 à 19</i>	<i>90€</i>	<i>55€</i>	<i>35€</i>
<i>H</i>	<i>5 à 13 dames</i>	<i>40€</i>	<i>20€</i>	<i>10€ + lots</i>
<i>I</i>	<i>Doubles</i>	<i>Dotation suivant le nombre de participants</i>		

Article 8 : Les inscriptions devront parvenir au plus tard le dimanche 20 mai 2018 avant 19h. Après cette date, les inscriptions sur place seront prises dans la limite du nombre de joueurs par tableau avec un surcoût de 1 euro et cela jusqu'à 30 min avant le début du tableau.

Les inscriptions devront parvenir :

En priorité sur le site du club <http://ttfjl.fr> ou par e-mail : ttfjl35@gmail.com ou encore sur la page facebook du club.

Si vous avez besoin de précisions, vous pouvez appeler au 06 32 25 48 08 - Hubert Messé

Article 9 : Le tirage au sort aura lieu le dimanche 20 mai 2018 à partir de 20h à la salle omnisport de Javené.

Article 10 : Le Juge-Arbitre sera Mr Vincent GOUSSET (JA 3). Tout litige sera tranché par le Juge-Arbitre.

Article 11 : Le tournoi est homologué par la Fédération Française de Tennis de Table sous le n° en date du

Article 12 : Le club organisateur décline toute responsabilité quand aux vols ou pertes et accidents pouvant se produire durant le tournoi.

Article 13 : La compétition se déroulera en journée continue. Une buvette sera mise en place avec boissons, sandwiches, galettes saucisse, crêpes...